



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Feuquières-en-Vimeu, le 15/04/2024

N°1769

Bruno Le Maire et Roland Lescure dévoilent un plan d'action pour produire 1 million de pompes à chaleur dès 2027

Conformément aux objectifs fixés par le président de la République, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie, ont annoncé lors d'une visite de l'usine Intuis dans la Somme, un plan d'action élaboré en lien avec la filière pour produire en France 1 million de pompes à chaleur dès 2027. Cela permettra de décarboner les bâtiments et l'industrie en stimulant l'offre et en consolidant la dynamique de déploiement de cette technologie.

La transition vers une énergie plus propre est un enjeu capital pour notre société et notre planète. Le chauffage des bâtiments demeure une importante source de consommation de combustible fossile (gaz et fioul).

Dans ce contexte, les pompes à chaleur (PAC), équipements dotés d'une grande efficacité énergétique, apparaissent comme une solution pour réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, réduire notre consommation d'énergie, diminuer la facture d'énergie des ménages et atteindre la neutralité carbone.

La France a un potentiel important pour renforcer la production locale de pompes à chaleur et la part de valeur ajoutée française dans cette filière, pour accompagner la forte hausse des installations de pompes à chaleur prévue dans les prochaines années. Afin d'accélérer le développement de la filière et continuer de maintenir sa position industrielle sur la scène internationale, le Gouvernement déploie 8 mesures détaillées dans le [dossier de presse](#).

#1 | Faire émerger de nouvelles usines de production de PAC en prenant en charge une part importante des coûts d'investissement, à travers le crédit d'impôt investissement industrie verte (C3IV) récemment mis en place, soutenant la création de capacité de production de pompes à chaleur ainsi que de leurs composants essentiels. Afin d'accompagner dans leurs démarches de recherche de terrain ou d'autorisations les porteurs de projet, un [appel à manifestation d'intérêt](#) est lancé dès aujourd'hui leur permettant de faire connaître leur projet et leurs besoins.

#2 | Engager la réorientation de la commande publique et des aides publiques vers les pompes à chaleur françaises et européennes présentant les meilleures performances environnementales, sur le modèle de ce qui a été fait pour les véhicules électriques.

#3 | Simplifier les normes pour faciliter l'installation de pompes à chaleur dans l'habitat collectif.

#4 | Stimuler l'innovation pour développer en France des pompes à chaleur aux plus hauts standards écologiques de demain, grâce à l'élargissement l'appel à projet (AAP) [Démon-TASE de France 2030](#) aux enjeux de cette technologie.

#5 | Accompagner la montée en puissance des métiers de la filière, aussi bien sur les métiers de l'installation, de la maintenance et de la production des matériels.

#6 | Améliorer la confiance du citoyen dans le produit français en augmentant les contrôles liés aux aides et en améliorant la connaissance sur les performances des pompes à chaleur.

#7 | Faire mieux connaître les solutions pompes à chaleur et améliorer l'accompagnement des professionnels avec la création d'un centre d'expertise de la PAC accessible à tous.

#8 | Développer la pompe à chaleur dans l'industrie.

Ce plan d'action est le fruit de discussions et travaux menés avec la filière et pilotés par la Direction générale des entreprises (DGE) en lien avec la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et la direction des achats de l'Etat au ministère de l'Economie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Bruno Le Maire a déclaré : « *La pompe à chaleur, c'est l'avenir ! Elle permet de baisser la facture énergétique des ménages et entreprises et de réduire la consommation d'énergie, car elle produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme pour fonctionner, ce qui est une caractéristique très rare. Elle permet aussi de remplacer les énergies fossiles pour la production de chaleur, ce qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.*

Pour accompagner le fort développement des pompes à chaleur en Europe dans la décennie qui vient, notre enjeu est simple : produire le plus de pompes à chaleur possible en France. C'est bon pour l'emploi, bon pour notre balance commerciale, bon pour le climat et bon pour le pouvoir d'achat !

Ce plan comporte plusieurs mesures importantes pour réaliser cet objectif : financement, notamment grâce au crédit d'impôt Industrie verte, promotion des produits de qualité, plus vertueux sur le plan environnemental et manufacturés dans nos territoires, simplification des normes, innovation, formation et expertise ».

Roland Lescure a déclaré : « *Au-delà des bénéfices environnementaux, la montée en puissance de l'industrie des pompes à chaleur (PAC) en France offre des avantages significatifs pour la stabilité de notre balance commerciale et l'autonomie énergétique du pays. Ce plan est le fruit d'un an de travail avec l'ensemble de la filière. Pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin d'investisseurs, d'accélérer les procédures, soutenir la commande publique, et surtout redonner de la confiance. C'est de l'écologie du contrat, c'est la méthode en laquelle je crois. »*

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure - 01 53 18 46 19 – presse@industrie.gouv.fr